

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE TERRITOIRE SEANCE DU 17 JUIN 2019**

N°: 99/19

**Objet : AVIS PORTANT SUR LE COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018
DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE DU PAYS SALONNAIS**

L'an deux mil dix-neuf et le dix-sept du mois de juin
à 18 heures 30

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU
RHONE
ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

METROPOLE AIX-MARSEILLE -
PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE
Communes d'Alleins, Aurons,
Berre-l'Étang, Charleval,
Eyguières, la Barben, la Fare-
les-Oliviers, Lamanon, Lançon
Provence, Mallemort,
Pélissanne, Rognac, Saint-
Chamas, Salon-de-Provence,
Sénas, Velaux, Vernègues

Siège : 281 Bd Maréchal Foch
B.P 274
13666 Salon de Provence Cedex

Secrétaire de séance :
David YTIER

Date publication/affichage :

24 JUIN 2019

Le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, la Barben, la Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : 281 boulevard Maréchal Foch à Salon de Provence, sur la convocation en date du 11 juin 2019 adressée par Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de Territoire et Président de séance.

Etaient présents à cette Assemblée :

Patrick ALVISI, Christophe AMALRIC, Serge ANDREONI, Patrick APPARICIO, André BERTERO, Marylène BONFILLON, Catherine BRICOUT, Éric BRUCHET, Monique BUNTZ, Catherine CASORLA, Pierre CHOUZY, Auguste COLOMB, Carole CORREIA D'ALMEIDA, Olivier DENIS, Jean-Claude FABRE, Bérangère GAUTHIER, Rita GIACOBETTI, Philippe GINOUX, Alexandra GOMEZ, Philippe GRANGE, Olivier GUIROU, Denis HOARAU, Nicolas ISNARD, Lionel JEAN, Didier KHELFA, Brice LE ROUX, Stéphane LE RUDULIER, Richard LEROI, Jean-Pierre MAGGI, Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Michel MILLE, Laurence MONET, Sandrine PRAT, Christian RAPAUD, Marie-France SOURD, Jean VANWYNSBERGHE, Yves WIGT, Mourad YAHIAUNI, David YTIER.

Avaient donné pouvoir :

Joëlle BURESI donne pouvoir à Lionel JEAN, Jean-Claude CADIOU donne pouvoir à Catherine BRICOUT, Chantal CLISSON donne pouvoir à Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Evelyne DE FILIPPO donne pouvoir à Christian RAPAUD, Françoise FERNANDEZ donne pouvoir à Marylène BONFILLON, Hélène GENTE-CEAGLIO donne pouvoir à Éric BRUCHET, Jean-Pierre GUILLAUME donne pouvoir à Stéphane LE RUDULIER, Pascal MONTECOT donne pouvoir à Christophe AMALRIC, Joseph PALMITESSA donne pouvoir à Jean-Pierre MAGGI, Henri PONS donne pouvoir à Auguste COLOMB.

Etaient absents et excusés à cette Assemblée :

Florian BRUNEL, Claude CORTESI, Dimitri FARRO, Gérard FRISONI, Patricia HEYRAUD, Corinne LUCCHINI, Sandrine POZZI, Michel ROUX, Nathalie SAINT-MIHIEL, Caroline TILLIE-CHAUCHARD, Philippe VERAN.

NOMBRES DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION
60	39	49

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190617-99-19-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5218-8-7 ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;

Monsieur le Receveur principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence a remis, à fin d'approbation, le Compte de Gestion de l'exercice 2018 de l'Etat Spécial de Territoire.

Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

Statuant sur l'exécution de l'Etat Spécial 2018 du Pays Salonais en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable à l'adoption du Compte de Gestion de l'Etat Spécial de Territoire du Pays Salonais, dressé par le Receveur pour l'exercice 2018, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur et déclare qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le résultat de clôture de l'exercice 2018 du Compte de Gestion de l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais est le suivant :

EST du territoire du Pays Salonais :	
En recettes de fonctionnement :	17 008 883,41 euros
En dépenses de fonctionnement :	17 008 883,41 euros
Résultat	0,00 euros
En recettes d'investissement :	2 624 093,91 euros
En dépenses d'investissement :	2 624 093,91 euros
Résultat	0,00 euros

- PRECISE qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

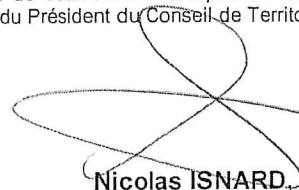
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Au registre suivent les signatures des présents.

Le présent acte sera exécutoire de plein droit dès publication et réception en Préfecture en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, article 2 et de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (24 rue Breteuil 13006 Marseille) dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours administratif peut être exercé auprès du Président du Conseil de Territoire dans le même délai, celui-ci prolonge en ce cas le délai de recours contentieux.



Nicolas ISNARD,

Président du Conseil de Territoire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190617-99-19-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE TERRITOIRE SEANCE DU 17 JUN 2019

N°: 101/19

**Objet : AVIS PORTANT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018
DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE DU PAYS SALONNAIS**

L'an deux mil dix-neuf et le dix-sept du mois de juin
à 18 heures 30

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU
RHONE
ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

METROPOLE AIX-MARSEILLE -
PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE
Communes d'Alleins, Aurons,
Berre-l'Etang, Charleval,
Eyguières, la Barben, la Fare-
les-Oliviers, Lamanon, Lançon
Provence, Mallemort,
Pélissanne, Rognac, Saint-
Chamas, Salon-de-Provence,
Sénas, Velaux, Vernègues

Siège : 281 Bd Maréchal Foch
B.P 274
13666 Salon de Provence Cedex

Secrétaire de séance :
David YTIER

Date publication/affichage :

24 JUN 2019

Le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, la Barben, la Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : 281 boulevard Maréchal Foch à Salon de Provence, sur la convocation en date du 11 juin 2019 adressée par Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de Territoire.

Etaient présents à cette Assemblée :

Patrick ALVISI, Christophe AMALRIC, Serge ANDREONI, Patrick APPARICIO, André BERTERO, Marylène BONFILLON, Catherine BRICOUT, Éric BRUCHET, Monique BUNTZ, Catherine CASORLA, Pierre CHOUZY, Auguste COLOMB, Carole CORREIA D'ALMEIDA, Olivier DENIS, Jean-Claude FABRE, Bérangère GAUTHIER, Rita GIACOBETTI, Philippe GINOUX, Alexandra GOMEZ, Philippe GRANGE, Olivier GUIROU, Denis HOARAU, Lionel JEAN, Didier KHELFA, Brice LE ROUX, Stéphane LE RUDULIER, Richard LEROI, Jean-Pierre MAGGI, Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Michel MILLE, Laurence MONET, Sandrine PRAT, Christian RAPAUD, Marie-France SOURD, Jean VANWYNSBERGHE, Yves WIGT, Mourad YAHATNI, David YTIER.

Avaient donné pouvoir :

Joëlle BURESI donne pouvoir à Lionel JEAN, Jean-Claude CADIOU donne pouvoir à Catherine BRICOUT, Chantal CLISSON donne pouvoir à Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Evelyne DE FILIPPO donne pouvoir à Christian RAPAUD, Françoise FERNANDEZ donne pouvoir à Marylène BONFILLON, Hélène GENTE-CEAGLIO donne pouvoir à Éric BRUCHET, Jean-Pierre GUILLAUME donne pouvoir à Stéphane LE RUDULIER, Pascal MONTECOT donne pouvoir à Christophe AMALRIC, Joseph PALMITESSA donne pouvoir à Jean-Pierre MAGGI, Henri PONS donne pouvoir à Auguste COLOMB.

Etaient absents et excusés à cette Assemblée :

Florian BRUNEL, Claude CORTESI, Dimitri FARRO, Gérard FRISONI, Patricia HEYRAUD, Nicolas ISNARD, Corinne LUCCHINI, Sandrine POZZI, Michel ROUX, Nathalie SAINT-MIHIEL, Caroline TILLIE-CHAUCHARD, Philippe VERAN.

NOMBRES DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION
60	38	48

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190617-101-19-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5218-8-7;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'Etat Spécial de Territoire, la Décision Modificative n° 1, le Budget Supplémentaire, relatifs à l'exercice 2018

Vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant l'élection du Président lors de la séance où le Compte Administratif est débattu,

En application des dispositions de l'article L.5218-8-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire du Pays Salonais se prononce pour avis sur l'exécution de son Etat Spécial de Territoire au titre de l'exercice 2018.

Les résultats de l'exercice 2018 de l'Etat Spécial de Territoire du Pays Salonais, tels qu'ils apparaissent dans le Compte de Gestion de Monsieur le Receveur des Finances sont identiques à ceux constatés dans le Compte Administratif.

Monsieur le Président s'étant retiré, Monsieur David YTIER étant élu Président de séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable à l'arrêt de l'Etat Spécial de Territoire du Pays Salonais 2018, aux montants exécutés suivants :

En recettes de fonctionnement : 17 008 883,41 euros
En dépenses de fonctionnement : 17 008 883,41 euros

Résultat : 0,00 euros

En recettes d'investissement : 2 624 093, 91 euros
En dépenses d'investissement : 2 624 093, 91 euros

Résultat : 0,00 euros

- AUTORISE le 5^{ème} Vice-Président du Conseil de Territoire, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Au registre suivent les signatures des présents.

Le présent acte sera exécutoire de plein droit dès publication et réception en Préfecture en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, article 2 et de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (24 rue Breteuil 13006 Marseille) dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours administratif peut être exercé auprès du Président du Conseil de Territoire dans le même délai, celui-ci prolonge en ce cas le délai de recours contentieux.


David YTIER,
5^{ème} Vice-Président du Conseil de Territoire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190617-101-19-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Numéro SIRET : 20005480700165

POSTE COMPTABLE : MARSEILLE

M. 57

ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE

PAYS SALONNAIS - CT3 -

Compte Administratif

voté par nature

ANNEE 2018

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DE L'ETAT SPECIAL DU TERRITOIRE

I
A

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent état spécial du territoire :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, l'état spécial de territoire est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

I
B1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Mandats émis	Titres émis	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE	19 632 977,32	19 632 977,32	0,00	A1 0,00
Investissement	2 624 093,91	2 624 093,91	(3)	A2 0,00
Fonctionnement	17 008 883,41	17 008 883,41	(4)	A3 0,00

RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	III + IV	B1 0,00
Investissement	I	III	B2 0,00
Fonctionnement	II	IV	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	0,00
Investissement	0,00
Fonctionnement	0,00

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
 (2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
 (5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES		B2
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)		
Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(0)
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES		B3
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)		
Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		
018	RSA	(III) 0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	POSTE COMPTABLE : MARSEILLE	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	(IV) 0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impôts locaux	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du conseil d'administration, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE		II
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DE L'ETAT SPECIAL		A

	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	section de fonctionnement 17 008 883,41	17 008 883,41
	section d'investissement 2 624 093,91	2 624 093,91

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	+	=
Report en section de fonctionnement (002) 0,00		0,00
Report en section d'investissement (001) 0,00		0,00
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports n-1) 19 632 977,32		19 632 977,32

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	0,00	0,00	0,00
section de fonctionnement			
section d'investissement			
TOTAL des restes à réaliser à reporter en n+1 0,00			0,00

RESULTAT CUMULE	17 008 883,41	17 008 883,41
section de fonctionnement		
section d'investissement	2 624 093,91	2 624 093,91
TOTAL CUMULE 19 632 977,32		19 632 977,32

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à mandat.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à mandat.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total de l'état spécial de territoire = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

III – ADOPTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – PAR CHAPITRE		A1

Chapitre (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12
TOTAL	2 624 093,91	2 624 093,91	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	2 624 093,91	2 624 093,91	0,00
Total des dépenses réelles	2 624 093,91	2 624 093,91	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

III – ADOPTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – PAR CHAPITRE

				III
				A2

Chapitre (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12
TOTAL	2 624 093,91	2 624 093,91	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	2 624 093,91	2 624 093,91	0,00
Total des recettes réelles	2 624 093,91	2 624 093,91	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

III – ADOPTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – PAR ARTICLE

III
A3

Chapitre (1)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12
TOTAL		5 843 332,00	2 624 093,91	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	5 843 332,00	2 624 093,91	0,00
4581173003	EQUIPEMENT & INSTALL° COLLECTE	652 744,00	424 359,55	0,00
4581173004	OPTIMISATION RESEAU DECHETERIE	1 505 129,00	617 780,62	0,00
4581173005	TRAVAUX SUR CENTRE DE TRANSFERT	396 996,00	55 313,54	0,00
4581173006	CSDND MALLEMORT	19 740,00	2 258,78	0,00
4581173007	POLITIQUE DE LA VILLE / ANRU	493 800,00	27 408,00	0,00
4581173008	DFCI	985 907,00	517 771,20	0,00
4581173012	ENTRETIEN PISCINE	103 300,00	60 237,82	0,00
4581173013	CENTRE DE TRANSFERT VAUTUBIERE	10 716,00	0,00	0,00
4581183015	EAX PLUVIALES	1 300 000,00	850 862,73	0,00
4581183016	DEFENSE EXTERIEURE CONTRE INCENDIE	220 000,00	38 299,67	0,00
4581183017	PLAN LOCAL URBANISME	155 000,00	29 802,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 843 332,00	2 624 093,91	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

III – ADOPTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – PAR ARTICLE

III
A4

Chapitre (1)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12
TOTAL		5 843 332,00	2 624 093,91	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1066)	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	5 843 332,00	2 624 093,91	0,00
4581173003	EQUIPEMENT & INSTALL° COLLECTE	652 744,00	424 359,55	0,00
4581173004	OPTIMISATION RESEAU DECHETERIE	1 505 129,00	617 780,62	0,00
4581173005	TRAVAUX SUR CENTRE DE TRANSFERT	396 996,00	55 313,54	0,00
4581173006	CSDND MALLEMORT	19 740,00	2 258,78	0,00
4581173007	POLITIQUE DE LA VILLE / ANRU	493 800,00	27 408,00	0,00
4581173008	DFCI	985 907,00	517 771,20	0,00
4581173012	ENTRETIEN PISCINE	103 300,00	60 237,82	0,00
4581173013	CENTRE DE TRANSFERT VAUTUBIERE	10 716,00	0,00	0,00
4581183015	EAUX PLUVIALES	1 300 000,00	850 862,73	0,00
4581183016	DEFENSE EXTERIEURE CONTRE INCENDIE	220 000,00	38 299,67	0,00
4581183017	PLAN LOCAL URBANISME	155 000,00	29 802,00	0,00
Total des recettes réelles		5 843 332,00	2 624 093,91	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

III – VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – PAR CHAPITRE		B1
DEPENSES		

Chap. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12
	TOTAL	18 882 818,11	17 008 883,41	0,00
011	Charges à caractère général	18 195 718,11	16 360 414,32	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	677 100,00	648 469,09	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'Elus	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	18 872 818,11	17 008 883,41	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			
	Total des dépenses financières	10 000,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	18 882 818,11	17 008 883,41	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00
			D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
			Total des dépenses de fonctionnement cumulées	17 008 883,41

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

III – VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – PAR CHAPITRE		B2

Chap. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12
	TOTAL	18 882 818,11	17 008 883,43	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 705 597,00	1 621 069,52	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	15 508 026,11	12 910 576,30	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 669 195,00	2 477 237,59	0,00
	Total des recettes de gestion des services	18 882 818,11	17 008 883,41	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,02	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,02	0,00
	Total des recettes réelles	18 882 818,11	17 008 883,43	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00
			R002 Résultat reporté ou anticipé	0,00
	Total des recettes de fonctionnement cumulées			17 008 883,43

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE				B3
Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N.-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12
	TOTAL	18 882 818,11	17 008 883,41	0,00
011	Charges à caractère général	18 195 718,11	16 360 414,32	0,00
6042	Achats de prestations de services	9 800,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	91 613,00	88 613,73	0,00
60612	Energie - Electricité	4 000,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	120,78	0,00
60622	Carburants	72 000,00	70 137,90	0,00
60623	Alimentation	8 550,00	2 035,32	0,00
60624	Produits de traitement	15 500,00	13 690,99	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	7 855,00	6 824,99	0,00
60631	Fournitures d'entretien	18 000,00	17 852,22	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	154 850,00	44 140,16	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	28 450,00	11 747,65	0,00
6064	Fournitures administratives	11 425,31	6 921,26	0,00
6068	Autres matières et fournitures	15 800,00	684,08	0,00
611	Contrats de prestations de services	15 752 132,00	14 649 669,47	0,00
6132	Locations immobilières	25 769,00	25 768,07	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	5 341,20	2 956,73	0,00
615221	Entretiens & repar° Batiments publics	9 500,00	1 663,44	0,00
615231	Entretien Voies & reseaux. Voieries	589 000,00	418 605,14	0,00
61524	Entretien bois et forêts	20 092,00	19 548,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	78 600,00	79 125,78	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	24 000,00	22 292,30	0,00
6156	Maintenance	292 008,00	238 673,84	0,00
6168	Autres primes d' Assurances	1 021,00	1 020,80	0,00
617	Etudes et recherches	50 000,00	11 750,20	0,00
6182	Documentation générale et technique	15 351,00	14 705,41	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 500,00	2 550,00	0,00
6188	Autres frais divers	41 375,00	9 588,98	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	126 540,00	55 693,34	0,00
6228	Divers	194 986,00	171 292,25	0,00
6231	Annonces et insertions	25 825,00	108,00	0,00
6234	Réceptions	22 350,10	12 105,49	0,00
6236	Catalogues et imprimés	47 091,10	27 202,56	0,00

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE - PAYS SALONNAIS - CONSEIL DE TERRITOIRE - CA 2018

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12
6238	Divers	10 077,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	180,00	25,20	0,00
6247	Transports collectifs	3 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	100,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 170,00	451,86	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	10 972,00	10 972,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	48 000,00	47 486,66	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	4 947,41	0,00
6288	Autres services extérieurs	129 743,40	64 988,31	0,00
63512	Taxes foncières	220 591,00	204 391,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	500,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	5 500,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 560,00	63,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586)	677 100,00	648 469,09	0,00
657348	Subv. fonct autres communes	13 500,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct organismes publics divers	46 700,00	50 100,00	0,00
65748	Subv. fonct. Autres personnes droit privé	610 900,00	582 800,00	0,00
6583	Intérêts moratoires, pénalités / marché	2 000,00	0,00	0,00
65888	Autres	4 000,00	15 569,09	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		18 872 818,11	17 008 883,41	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			
Total des charges financières et exceptionnelles		10 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		18 882 818,11	17 008 883,41	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

III – VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12
	TOTAL	18 882 818,11	17 008 883,41	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 705 597,00	1 621 069,52	0,00
70328	Autres droits stationnement et location	20 000,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	8 400,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	230 000,00	241 720,26	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	47,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	115 000,00	173 156,42	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	33 000,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 299 197,00	1 206 145,84	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00
731	Impôts locaux	0,00	0,00	0,00
7364	Prélèvements sur les produits des jeux	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	15 508 026,11	12 910 576,30	0,00
74718	Autres participations Etat	190 770,00	129 706,80	0,00
7472	Participations régions	1 000,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	14 230,00	0,00	0,00
74758	Participations autres groupements	155 353,00	149 789,96	0,00
74778	Autres fonds européens	1 830,00	0,00	0,00
74788	Autres	0,00	1 281,80	0,00
748721	Dotation de gestion locale reçue	15 144 843,11	12 629 797,74	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 669 195,00	2 477 237,59	0,00
752	Revenus des immeubles	129 300,00	136 196,43	0,00
755	Dépôts et pénalités perçus	0,00	3 800,00	0,00
757	Subventions	0,00	1 821 178,62	0,00
75813	Redevances fermiers et concessionnaires	1 539 895,00	473 714,70	0,00
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	42 347,84	0,00
	Total des recettes de gestion des services	18 882 818,11	17 008 883,41	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE - PAYS SALONNAIS - CONSEIL DE TERRITOIRE - CA 2018

77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		18 882 818,11	17 008 883,41	17 008 883,41	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes cumulées				17 008 883,41	0,00

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

IV - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

IV

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres présents : 38

Nombre de suffrages exprimés : 48

VOTES : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 11/06/2019

Présenté par (1), Le 5eme Vice Président

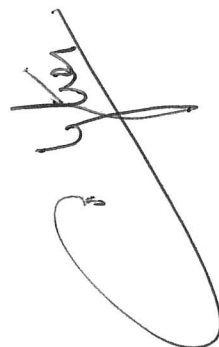
A, le Salon de Provence le 17/06/2019
Délibéré par le conseil de territoire (2), réunie en session

A, le Salon de Provence le 17/06/2019
Les membres du conseil de territoire

Certifié exécutoire par le 5eme Vice Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/06/2019, et de la publication le 24/06/2019

A, le Salon de Provence

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».


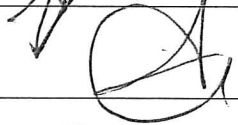
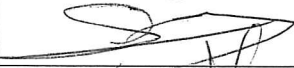

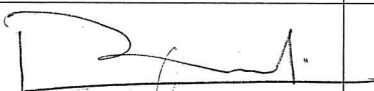



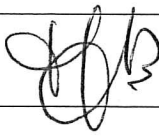
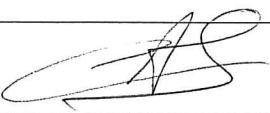
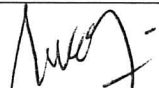


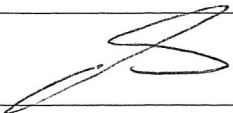

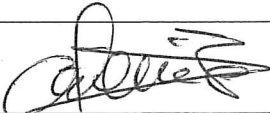
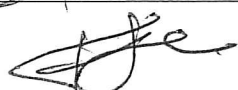
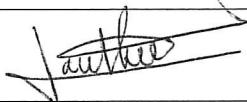
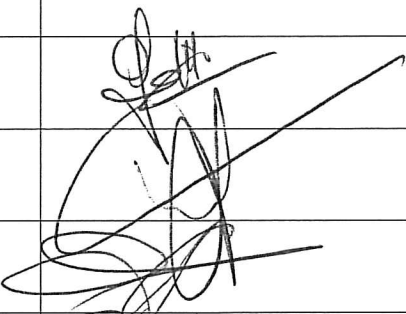

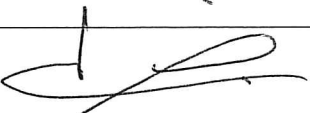
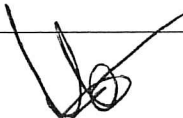










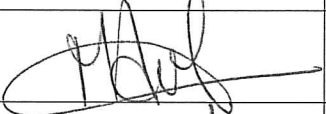

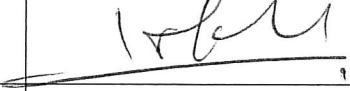

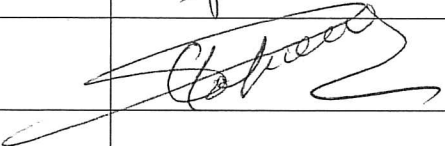
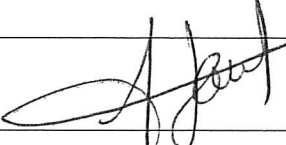
METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE
TERRITOIRE DU PAYS SALONNAIS


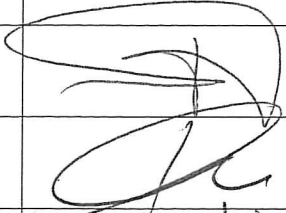


CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 17 JUIN 2019

COMPTE ADMINISTRATIF - ETAT SPECIAL 2018

Nom – Prénom	Signature	Représenté par
ALVISI Patrick		
AMALRIC Christophe		
ANDREONI Serge		
APPARICIO Patrick		
BERTERO André		
BONFILLON Marylène		
BRICOUT Catherine		
BRUCHET Éric		
BRUNEL Florian		
BUNTZ Monique		
BURESI Joëlle		Lionel JEAN
CADIOU Jean-Claude		Catherine BRICOUT
CASORLA Catherine		
CHOUZY Pierre		

CLISSON Chantal		Valérie TILLANCOURT AUDIBERT
COLOMB Auguste		
CORREIA D'ALMEIDA Carole		
CORTESI Claude		
DE FILIPPO Evelyne		Christian RAPAUD
DENIS Olivier		
FABRE Jean-Claude		
FARRO Dimitri		
FERNANDEZ Françoise		Marylène BONFILLON
FRISONI Gérard		
GAUTHIER Bérengère		
GENTE-CEAGLIO Hélène		ERIC BRUCHET
GIACOBETTI Rita		
GINOUX Philippe		
GOMEZ Alexandra		
GRANGE Philippe		
GUILLAUME Jean-Pierre		Stéphane LE RUDOLIER
GUIROU Olivier		
HEYRAUD Patricia		
HOARAU Denis		

ISNARD Nicolas		
JEAN Lionel		
KHELFA Didier		
LE ROUX Brice		
LE RUDULIER Stéphane	Stéphane 1251	
LEROI Richard		
LUCCHINI Corinne		
MAGGI Jean-Pierre		
MILLANCOURT-AUDIBERT Valérie		
MILLE Michel		
MONET Laurence		
MONTECOT Pascal		Christophe ATALRIC
PALMITESSA Joseph		Jean-Pierre MAGGI
PONS Henri		Auguste COLONB
POZZI Sandrine		
PRAT Sandrine		
RAPAUD Christian		
ROUX Michel		
SAINT-MIHIEL Nathalie		
SOURD Marie-France		

TILLIE-CHAUCHARD Caroline		
VANWYNSBERGHE Jean		
VERAN Philippe		
WIGT Yves		
YAHATNI Mourad		
YTIER David		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE TERRITOIRE SEANCE DU 17 JUIN 2019**

N°: 105/19

**Objet : VOTE DE L'ETAT SPECIAL 2019 DU TERRITOIRE DU PAYS SALONAI -
BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

L'an deux mil dix-neuf et le dix-sept du mois de juin
à 18 heures 30

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU
RHONE
ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

METROPOLE AIX-MARSEILLE -
PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE
Communes d'Alleins, Aurons,
Berre-l'Etang, Charleval,
Eyguières, la Barben, la Fare-
les-Oliviers, Lamanon, Lançon
Provence, Mallemort,
Pélissanne, Rognac, Saint-
Chamas, Salon-de-Provence,
Sénas, Velaux, Vernègues

Siège : 281 Bd Maréchal Foch
B.P 274
13666 Salon de Provence Cedex

Secrétaire de séance :
David YTIER

Date publication/affichage :

24 JUIN 2019

Le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, la Barben, la Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : 281 boulevard Maréchal Foch à Salon de Provence, sur la convocation en date du 11 juin 2019 adressée par Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de Territoire et Président de séance.

Etaient présents à cette Assemblée :

Patrick ALVISI, Christophe AMALRIC, Serge ANDREONI, Patrick APPARICIO, André BERTERO, Marylène BONFILLON, Catherine BRICOUT, Éric BRUCHET, Monique BUNTZ, Catherine CASORLA, Pierre CHOUZY, Auguste COLOMB, Carole CORREIA D'ALMEIDA, Olivier DENIS, Jean-Claude FABRE, Bérangère GAUTHIER, Rita GIACOBETTI, Philippe GINOUX, Alexandra GOMEZ, Philippe GRANGE, Olivier GUIROU, Denis HOARAU, Nicolas ISNARD, Lionel JEAN, Didier KHELFA, Brice LE ROUX, Stéphane LE RUDULIER, Richard LEROI, Jean-Pierre MAGGI, Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Michel MILLE, Laurence MONET, Sandrine PRAT, Christian RAPAUD, Marie-France SOURD, Jean VANWYNSBERGHE, Yves WIGT, Mourad YAHATNI, David YTIER.

Avaient donné pouvoir :

Joëlle BURESI donne pouvoir à Lionel JEAN, Jean-Claude CADIOU donne pouvoir à Catherine BRICOUT, Chantal CLISSON donne pouvoir à Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Evelyne DE FILIPPO donne pouvoir à Christian RAPAUD, Françoise FERNANDEZ donne pouvoir à Marylène BONFILLON, Hélène GENTE-CEAGLIO donne pouvoir à Éric BRUCHET, Jean-Pierre GUILLAUME donne pouvoir à Stéphane LE RUDULIER, Pascal MONTECOT donne pouvoir à Christophe AMALRIC, Joseph PALMITESSA donne pouvoir à Jean-Pierre MAGGI, Henri PONS donne pouvoir à Auguste COLOMB.

Etaient absents et excusés à cette Assemblée :

Florian BRUNEL, Claude CORTESI, Dimitri FARRO, Gérard FRISONI, Patricia HEYRAUD, Corinne LUCCHINI, Sandrine POZZI, Michel ROUX, Nathalie SAINT-MIHIEL, Caroline TILLIE-CHAUCHARD, Philippe VERAN.

NOMBRES DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION
60	39	49

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190617-105-19-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république et notamment l'article 51;

Vu la délibération n° HN 108-239/16/CM en date du 28 avril 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Conseil de territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pelissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues ;

Vu le vote de l'Etat Spécial de Territoire 2019 par délibération du Conseil de Territoire n°164/18 du 10 décembre 2018 ;

Dans le cadre des dispositions de l'instruction comptable M 57 et M 49, le Budget Supplémentaire a pour objet principal de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent, ainsi que les restes à réaliser de la section d'Investissement, constatés au Compte Administratif.

Le Budget Supplémentaire de l'Etat Spécial 2019 du Territoire du Pays Salonais s'équilibre de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	20 322.00 €	20 322.00 €

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €

Les dotations de gestions du Territoire sont ainsi portées à:

Dotation d'Investissement : 3 456 053.00 €
Dotation de Fonctionnement : 2 573 367.00 €

Le Budget Supplémentaire de l'Etat Spécial 2019 du Territoire du Pays Salonais détaillé figure en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pelissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ADOPTE le Budget Supplémentaire de l'Etat Spécial 2019 du Territoire du Pays Salonais.

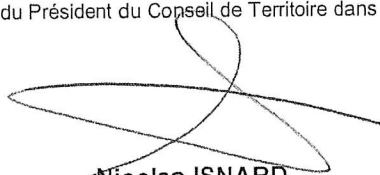
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Au registre suivent les signatures des présents.

Le présent acte sera exécutoire de plein droit dès publication et réception en Préfecture en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, article 2 et de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (24 rue Breteuil 13006 Marseille) dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours administratif peut être exercé auprès du Président du Conseil de Territoire dans le même délai, celui-ci prolonge en ce cas le délai de recours contentieux.


Nicolas ISNARD,
Président du Conseil de Territoire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190617-105-19-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Numéro SIRET : 200 054 807 00165

POSTE COMPTABLE : RECETTE DES FINANCES MARSEILLE

M. 57

**ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE - CT 3
BUDGET SUPPLEMENTAIRE
Vote par nature**

ANNEE 2019

	I
MODALITES DE VOTE DE L'ETAT SPECIAL DU TERRITOIRE	A
<p>I – INFORMATIONS GENERALES</p> <p>MODALITES DE VOTE DE L'ETAT SPECIAL DU TERRITOIRE</p> <p>I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent état spécial du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ; - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ; - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ; - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, l'état spécial de territoire est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».</p> <p>III - La comparaison s'effectue par rapport à l'état spécial de Territoire cumulé de l'exercice précédent.</p>	

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « primitif » ou « cumulé ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)		B1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			Résultat ou solde (A) (2)
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	
TOTAL DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE	19 632 977,32	19 632 977,32	0,00	A1 0,00
Investissement	2 624 093,91	2 624 093,91	(3)	A2 0,00
Fonctionnement	17 008 883,41	17 008 883,41	(4)	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1			Solde (B)	
	Dépenses	Recettes			
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES		B2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées (1)
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser élablis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent, telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES		B3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		
018	RSA	(III) 0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	(IV) 0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impôts locaux	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser élablis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du conseil d'administration, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE
VUE D'ENSEMBLE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	0,00	0,00
	+		
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=		
	Total de la section d'investissement (2)	0,00	0,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	20 322,00	20 322,00
	+		
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=		
	Total de la section de fonctionnement (3)	20 322,00	20 322,00

TOTAL DE L'ETAT SPECIAL DU TERRITOIRE (4)		20 322,00	20 322,00
--	--	-----------	-----------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total de l'état spécial de territoire = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

III – VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – PAR CHAPITRE

III
A1

Chapitre (1)	Budget de l'état spécial de territoire	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL III = I + II
TOTAL	3 456 053,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	3 456 053,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	3 456 053,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé					0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées					0,00

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

III – VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – PAR CHAPITRE

III
A2

Chapitre (1)	Budget de l'état spécial de territoire	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL III = I + II
TOTAL	3 456 053,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1066)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers	3 456 053,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	3 456 053,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
041 <i>Opérations patrimoniales</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé					0,00
Total des recettes d'investissement cumulées					0,00

III – VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)	Budget de l'état spécial de territoire	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	3 456 053,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisation en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45... Opérations pour compte de tiers	3 456 053,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581173007 POLITIQUE DE LA VILLE / ANRU	355 090,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581173008 DFCI	565 963,00	0,00	-338 247,00	-338 247,00	-338 247,00
4581173012 ENTRETIEN PISCINE	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581183015 EAUX PLUVIALES	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581183016 DEFENSE EXTERIEURE CONTRE INCENDIES	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581183017 PLAN LOCAL URBANISME	265 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581193018 AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581193019 ACQUISITIONS FONCIERES	500 000,00	0,00	-142 600,00	-142 600,00	-142 600,00
4581193020 PPR	170 000,00	0,00	-72 283,00	-72 283,00	-72 283,00
4581193026 SKATE PARC SALON	0,00	0,00	102 600,00	102 600,00	102 600,00
4581193027 ECHANGEUR SALON	0,00	0,00	450 530,00	450 530,00	450 530,00
Total des dépenses réelles	3 456 053,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00		0,00	0,00	0,00
Charges transférées	0,00		0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées					0,00

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

III – VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A4

Chap. / art. (1)	Budget de l'état spécial de territoire	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	3 456 053,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers	3 456 053,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582173007 POLITIQUE DE LA VILLE / ANRU	355 090,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582173008 DFCI	565 963,00	0,00	-338 247,00	-338 247,00	-338 247,00
4582173012 ENTRETEN PISCINE	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582183015 EAUX PLUVIALES	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582183016 DEFENSE EXTERIEURE CONTRE INCENDIES	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582183017 PLAN LOCAL URBANISME	265 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582193018 AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582193019 ACQUISITIONS FONCIERES	500 000,00	0,00	-132 600,00	-132 600,00	-132 600,00
4582193020 PPR2	170 000,00	0,00	-72 283,00	-72 283,00	-72 283,00
4582193026 SKATE PARC SALON	0,00	0,00	102 600,00	102 600,00	102 600,00
4582193027 ECHANGEUR SALON	0,00	0,00	450 530,00	450 530,00	450 530,00
Total des recettes réelles	3 456 053,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
041 <i>Opérations patrimoniales</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'investissement cumulées					0,00

III – VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – PAR CHAPITRE		B1
DEPENSES		

Chap. (1)	Libellé	Budget de l'état spécial de territoire	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL III = I + II
	TOTAL	3 080 445,00	0,00	20 322,00	20 322,00	20 322,00
011	Charges à caractère général	2 387 945,00	0,00	20 322,00	20 322,00	20 322,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	682 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	3 070 745,00	0,00	20 322,00	20 322,00	20 322,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	9 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)					
	Total des dépenses financières	9 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	3 080 445,00	0,00	20 322,00	20 322,00	20 322,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00
				D002 Résultat reporté ou anticipé (5)		0,00
				Total des dépenses de fonctionnement cumulées		20 322,00

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

III – VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – PAR CHAPITRE		B2

Chap. (1)	Libellé	Budget de l'état spécial de territoire	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL III = I + II
	TOTAL	3 080 445,00	0,00	20 322,00	20 322,00	20 322,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	349 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 731 045,00	0,00	20 322,00	20 322,00	20 322,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	3 080 445,00	0,00	20 322,00	20 322,00	20 322,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	3 080 445,00	0,00	20 322,00	20 322,00	20 322,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00
				R002 Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00
				Total des recettes de fonctionnement cumulées		20 322,00

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B3

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'état spécial de territoire	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	3 080 445,00	0,00	20 322,00	20 322,00	20 322,00
011	Charges à caractère général	2 387 945,00	0,00	20 322,00	20 322,00	20 322,00
60611	Eau et assainissement	90 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	5 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	5 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	23 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	4 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 095 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	63 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	10 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	55 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	13 825,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	20 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE - CT 3 - CONSEIL DE TERRITOIRE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'état spécial de territoire	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6236	Catalogues et imprimés	27 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	180,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	670,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	48 000,00	0,00	20 322,00	20 322,00	20 322,00
62875	Remb. frais aux communes membres GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	51 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	490,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586)	682 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. autres communes	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct autres EPL	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	44 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv. fonct. asso. personnes privées	589 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Intérêts moratoires, pénalités / marché	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		3 070 745,00	0,00	20 322,00	20 322,00	20 322,00

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE - CT 3 - CONSEIL DE TERRITOIRE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'état spécial de territoire	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	9 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	9 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi- budgétaires)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)					
	Total des charges financières et exceptionnelles	9 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	3 080 445,00	0,00	20 322,00	20 322,00	20 322,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses cumulées					20 322,00

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

III – VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, état spécial de territoire précédent	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	3 080 445,00	0,00	20 322,00	20 322,00	20 322,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	349 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70328	Autres droits stationnement et location	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	8 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevance de sces à caractère sportif	230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Autres remboursements de frais	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 731 045,00	0,00	20 322,00	20 322,00	20 322,00
74718	Autres participations Etat	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74778	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748721	Dotation de gestion locale reçue	2 553 045,00	0,00	20 322,00	20 322,00	20 322,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	3 080 445,00	0,00	20 322,00	20 322,00	20 322,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	3 080 445,00	0,00	20 322,00	20 322,00	20 322,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes cumulées					20 322,00

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

IV - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

IV

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres présents : 39

Nombre de suffrages exprimés : 49

VOTES : 49

Pour : 49

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 11/06/2019

Présenté par (1), de Président

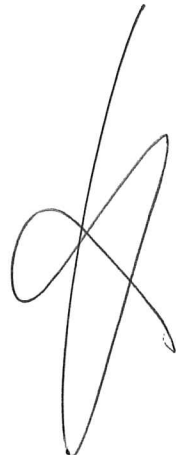
A, le Salon de Provence le 17/06/2019
Délibéré par le conseil de territoire (2), réunie en session

A, le Salon de Provence le 17/06/2019
Les membres du conseil de territoire

Certifié exécutoire par de Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/06/2019, et de la publication le 24/06/2019

A, le Salon de Provence

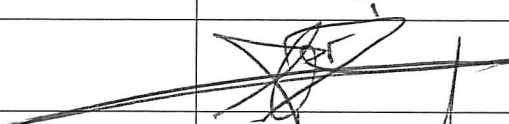


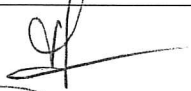
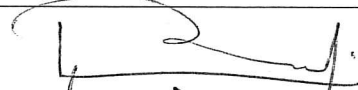





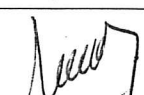
(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

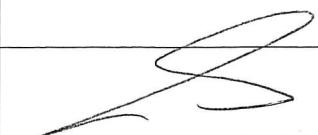

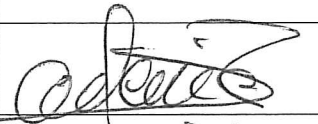

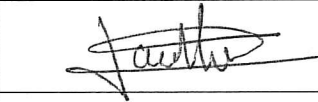
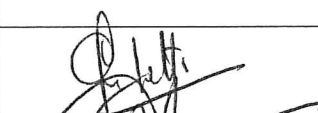
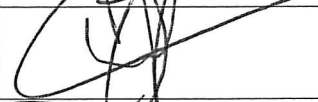


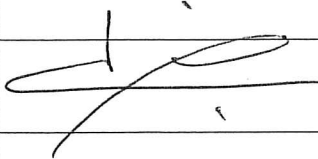
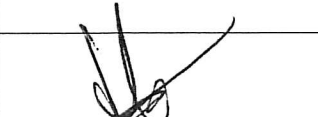


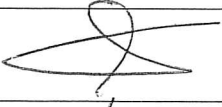
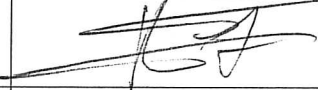
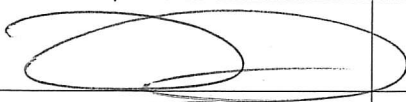

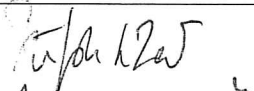

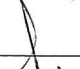
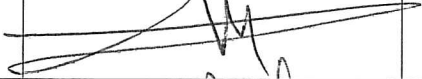
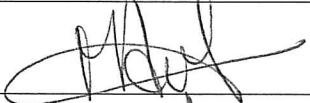

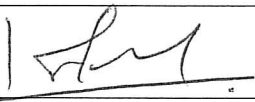


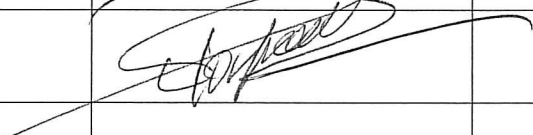
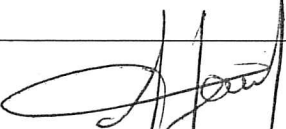
METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE
TERRITOIRE DU PAYS SALONNAIS

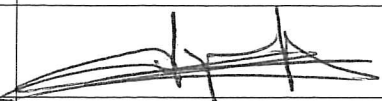
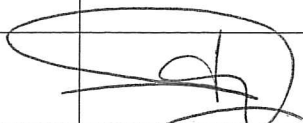

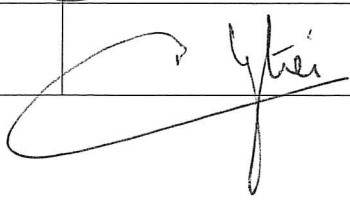
CONSEIL DE TERRITOIRE
 DU 17 JUIN 2019

BUDGET SUPPLEMENTAIRE - ETAT SPECIAL 2019

Nom – Prénom	Signature	Représenté par
ALVISI Patrick		
AMALRIC Christophe		
ANDREONI Serge		
APPARICIO Patrick		
BERTERO André		
BONFILLON Marylène		
BRICOUT Catherine		
BRUCHET Éric		
BRUNEL Florian		
BUNTZ Monique		
BURESI Joëlle		dionel JEAN
CADIOU Jean-Claude		Catherine BRICOUT
CASORLA Catherine		
CHOUZY Pierre		

CLISSON Chantal		Valérie NICLANCOURT AUDIBERT
COLOMB Auguste		
CORREIA D'ALMEIDA Carole		
CORTESI Claude		
DE FILIPPO Evelyne		Christian RAPAUD
DENIS Olivier		
FABRE Jean-Claude		
FARRO Dimitri		
FERNANDEZ Françoise		Marylène BONFILLON
FRISONI Gérard		
GAUTHIER Bérengère		
GENTE-CEAGLIO Hélène		Eric BRUCHET
GIACOBETTI Rita		
GINOUX Philippe		
GOMEZ Alexandra		
GRANGE Philippe		
GUILLAUME Jean-Pierre		Stéphane LE ROULIER
GUIROU Olivier		
HEYRAUD Patricia		
HOARAU Denis		

ISNARD Nicolas		
JEAN Lionel		
KHELFA Didier		
LE ROUX Brice		
LE RUDULIER Stéphane		
LEROI Richard		
LUCCHINI Corinne		
MAGGI Jean-Pierre		
MILLANCOURT-AUDIBERT Valérie		
MILLE Michel		
MONET Laurence		
MONTECOT Pascal		Christophe ATALRIC
PALMITESSA Joseph		Jean-Pierre YAGGI
PONS Henri		Auguste COLONB
POZZI Sandrine		
PRAT Sandrine		
RAPAUD Christian		
ROUX Michel		
SAINT-MIHIEL Nathalie		
SOURD Marie-France		

TILLIE-CHAUCHARD Caroline		
VANWYNSBERGHE Jean		
VERAN Philippe		
WIGT Yves		
YAHATNI Mourad		
YTIER David		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE TERRITOIRE SEANCE DU 17 JUN 2019**

N°: 109/19

**Objet : REVERSEMENT AUX COMMUNES DANS LE CADRE DU CONTRAT
ENFANCE ET JEUNESSE - ANNEE 2017**

L'an deux mil dix-neuf et le dix-sept du mois de juin
à 18 heures 30

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU
RHONE
ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

METROPOLE AIX-MARSEILLE -
PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE
Communes d'Alleins, Aurons,
Berre-l'Etang, Charleval,
Eyguières, la Barben, la Fare-
les-Oliviers, Lamanon, Lançon
Provence, Mallemort,
Pélissanne, Rognac, Saint-
Chamas, Salon-de-Provence,
Sénas, Velaux, Vernègues

Siège : 281 Bd Maréchal Foch
B.P 274
13666 Salon de Provence Cedex

Secrétaire de séance :
David YTIER

Date publication/affichage :

24 JUN 2019

Le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, la Barben, la Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : 281 boulevard Maréchal Foch à Salon de Provence, sur la convocation en date du 11 juin 2019 adressée par Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de Territoire et Président de séance.

Etaient présents à cette Assemblée :

Patrick ALVISI, Christophe AMALRIC, Serge ANDREONI, Patrick APPARICIO, André BERTERO, Marylène BONFILLON, Catherine BRICOUT, Éric BRUCHET, Monique BUNTZ, Catherine CASORLA, Pierre CHOUZY, Auguste COLOMB, Carole CORREIA D'ALMEIDA, Olivier DENIS, Jean-Claude FABRE, Bérangère GAUTHIER, Rita GIACOBETTI, Philippe GINOUX, Alexandra GOMEZ, Philippe GRANGE, Olivier GUIROU, Denis HOARAU, Nicolas ISNARD, Lionel JEAN, Didier KHELFA, Brice LE ROUX, Stéphane LE RUDULIER, Richard LEROI, Jean-Pierre MAGGI, Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Michel MILLE, Laurence MONET, Sandrine PRAT, Christian RAPAUD, Marie-France SOURD, Jean VANWYNSBERGHE, Yves WIGT, Mourad YAHATNI, David YTIER.

Avaient donné pouvoir :

Joëlle BURESI donne pouvoir à Lionel JEAN, Jean-Claude CADIOU donne pouvoir à Catherine BRICOUT, Chantal CLISSON donne pouvoir à Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Evelyne DE FILIPPO donne pouvoir à Christian RAPAUD, Françoise FERNANDEZ donne pouvoir à Marylène BONFILLON, Hélène GENTE-CEAGLIO donne pouvoir à Éric BRUCHET, Jean-Pierre GUILLAUME donne pouvoir à Stéphane LE RUDULIER, Pascal MONTECOT donne pouvoir à Christophe AMALRIC, Joseph PALMITESSA donne pouvoir à Jean-Pierre MAGGI, Henri PONS donne pouvoir à Auguste COLOMB.

Etaient absents et excusés à cette Assemblée :

Florian BRUNEL, Claude CORTESI, Dimitri FARRO, Gérard FRISONI, Patricia HEYRAUD, Corinne LUCCHINI, Sandrine POZZI, Michel ROUX, Nathalie SAINT-MIHIEL, Caroline TILLIE-CHAUCHARD, Philippe VERAN.

NOMBRES DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION
60	39	49

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190617-109-19-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république et notamment l'article 51 ;

Vu la délibération n° HN 108-239/16/CM en date du 28 avril 2016 du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au Conseil de territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pelissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues ;

Il est exposé qu'un Contrat Enfance et Jeunesse a été signé en 2014 pour une période de 4 ans entre la CAF et l'ex Communauté d'Agglomération Salon-Etang de Berre – Durance dite « Agglopolé Provence ».

La finalité de ce CEJ est de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des enfants de moins de 18 ans.

La Caisse d'Allocations Familiales a versé au titre de l'année 2017 la somme de 325 200,15 € et la Mutualité Sociale Agricole a versé au titre de l'année 2017 la somme de 4 130,92 € à la Métropole Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays Salonais, constatées par titre de recettes n°100140 du 21/12/2017 et n°100012 du 03/05/2019.

Ces sommes viennent également contribuer pour partie, à couvrir les dépenses engagées en 2017, par les communes membres, dont les activités réalisées relèvent du contrat Enfance et Jeunesse.

A ce titre, il convient de reverser aux communes la somme de 173 704,26 €, selon le tableau de répartition suivant :

Nom du bénéficiaire	Activité	Total en € Versé par la CAF	Total en € Versé par la MSA	Total
Commune d'Alleins	Administration publique	41 017,91 €	54,48 €	41 072,39 €
Commune de Charleval	Administration publique	48 687,41 €	2 088,69 €	50 776,10 €
Commune de Lamanon	Administration publique	3 809,07 €	0 €	3 809,07 €
Commune de Mallemort	Administration publique	73 824,59 €	133,86 €	73 958,45 €
Commune de Vernègues	Administration publique	4 088,25 €	0€	4 088,25 €
Total				173 704,26 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pelissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'acquittement aux communes des sommes versées par la CAF et la MSA, selon la répartition ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190617-109-19-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

(suite délibération n°109/19)

- **AUTORISE** Le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

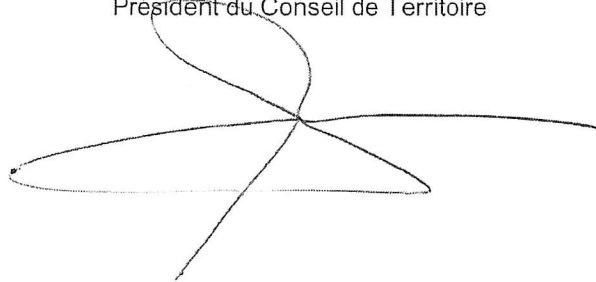
POUR EXTRAIT CONFORME

Au registre suivent les signatures des présents.

Le présent acte sera exécutoire de plein droit dès publication et réception en Préfecture en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, article 2 et de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (24 rue Breteuil 13006 Marseille) dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours administratif peut être exercé auprès du Président du Conseil de Territoire dans le même délai, celui-ci prolonge en ce cas le délai de recours contentieux.

Nicolas ISNARD,
Président du Conseil de Territoire

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190617-109-19-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190617-109-19-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019